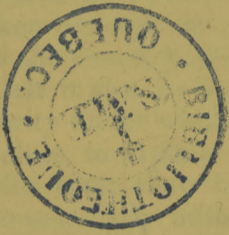
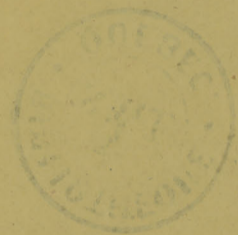


1832

Bd of Health





REPORT OF THE PROCEEDINGS
OF THE
BOARD OF HEALTH.

Quebec, 31st December, 1832.

THE Board of Health, before concluding their labours, had been desirous, from a variety of motives, to submit to Your Excellency a Report of their proceedings, and in this Report they contemplate entering into some detail of their measures.

They felt an anxiety to account for the manner in which they had exercised the great powers intrusted to them, and the more so, because the terrible disease against which those powers were brought into operation, had broken through every barrier opposed to it, and had filled the Country with dismay and affliction.

They felt it also to be their especial duty, both to the authority under which they acted, and equally due to themselves, to explain what they had done, and to account for what they had not done, under circumstances so peculiarly unfortunate,—not that this measure was necessary for Your Excellency's information, for you had been apprized of and witnessed their whole proceedings.

You had been pleased also, and on a solemn occasion to express yourself in approbation of their conduct.

For this testimony of approval they felt individually and collectively, most grateful, not only from the circumstances under which it was conveyed, but also because it emanated from a source which could best appreciate their labours and their difficulties.

As it now appears, however, that the Journals of the Board have been called for by a Committee of the Legislative Assembly, a lengthened detail of their measures will be superseded by the investigation about to take place.

The first part of their Report will therefore be a very compressed one; but they conceive that an important task yet remains to them, that is, to suggest such improvements in any future Sanitary Regulations which may be established, as their experience points out; they will be proffered as a duty they owe, and not with any presumptuous feeling.

These will conclude their Report.

With reference to the Establishment at Grosse Isle:

It was occupied from the 26th April, to 1st November. Great difficulties were experienced in forming it, from ignorance of local circumstances; from its inaccessibility until the navigation was about to open; from its unprovided and indeed uncleared state; and all aggravated by the unusual inclemency of the season.

The Establishment embraced objects of very various nature, a Hospital with Offices, Store-rooms and Stores; a Shed for the greater number of passengers likely to be brought by one ship; and temporary dwelling for the Officers and Military Detachment. It was to have been expected that the double precaution of two Health Officers, and of a second Health Inspector of all ships at Quebec, would have secured the

RAPPORT DES PROCÉDÉS
DU
BUREAU DE SANTE.

Québec, 31 Décembre, 1832.

LE Bureau de Santé, avant de finir ses travaux, a désiré, pour plusieurs motifs divers, soumettre à Votre Excellence, un Rapport de ses procédés, et dans ce Rapport il se propose d'entrer dans quelques détails sur les mesures qu'il a adoptées.

Il a éprouvé une certaine inquiétude à rendre compte de la manière dont il a exercé les grands pouvoirs dont il a été chargé, et d'autant plus, que la terrible maladie contre laquelle ces pouvoirs ont été mis en opération, a brisé toutes les barrières qu'on lui a opposées, et a semé la terreur et l'affliction dans tout le pays.

Il a senti aussi qu'il était spécialement de son devoir envers l'autorité sous laquelle il a agi, et qu'il se devait aussi à lui-même, d'expliquer ce qu'il a fait, et de rendre compte de ce qu'il n'a pas fait, sous des circonstances si singulièrement malheureuses,—ce n'est pas pourtant que cette mesure fût nécessaire pour l'information de Votre Excellence, car vous avez été informé et vous avez été témoin de tous ses procédés.

Il vous a plu aussi, et cela dans une occasion solennelle, d'exprimer votre approbation de sa conduite.

Les membres du Bureau sont individuellement et collectivement reconnaissans de ce témoignage d'approbation, non-seulement à cause des circonstances dans lesquelles il a été donné, mais aussi de ce qu'il émane d'une source qui pouvait le mieux apprécier leurs travaux et les difficultés qu'ils ont eu à surmonter.

Comme il paraît maintenant cependant que les Journaux du Bureau ont été demandés par un Comité de l'Assemblée Législative, l'investigation qui est sur le point d'avoir lieu tiendra lieu de longs détails de ses mesures.

La première partie de son Rapport sera donc bien concise, mais il conçoit qu'il lui reste encore à remplir une tâche bien importante, c'est-à-dire, celle de suggérer de faire dans les réglemens sanitaires qui pourront être établis à l'avenir, les améliorations que son expérience le met en état de recommander: c'est ce qu'il fera comme un devoir qui lui est imposé, et nullement pour en tirer vanité.

C'est ce qui formera la conclusion de son Rapport.

Quant à l'établissement de la Grosse-Isle—

Il a été occupé depuis le 26 Avril jusqu'au 1er Novembre. On a éprouvé beaucoup de difficultés à le former, par suite de l'ignorance où l'on était des circonstances locales, de son inaccessibilité jusqu'à l'ouverture de la navigation, du peu de commodités que le lieu présentait, et même de l'état inculte dans lequel il est encore, inconvéniens qu'est encore venue aggraver l'inclemence de la saison.

L'établissement embrassait des objets d'une nature très diverse, un Hôpital avec des Bureaux, des magasins de provisions, des abris pour recevoir le plus grand nombre de passagers que pouvait amener un vaisseau, et des appartemens temporaires pour les officiers et le détachement de soldats. On devait s'attendre que la double précaution qu'on avait prise d'avoir deux Officiers de Santé et un second Inspecteur de Santé, chargés de

the detection of the disease: but although many Vessels were under well founded suspicion, and every precaution taken with respect to them, most certain it is, the disease did not overtly exist on board of any ship on her arrival, prior to its breaking out in the City of Quebec.

The Board conceive that what has been done at Grosse Isle, particularly by the increased shelter for Passengers, and by the regulations adopted for their purification, as well as that of the Vessels, will afford great facility for the beneficial execution of this most important part of the Sanitary Law on future occasions.

With respect to Hospitals, the Board provided, at an early period, for the reception of patients considerably beyond the previous average of sick. For the extent of this accommodation both as regards space and Stores, they beg to refer to the Report of the Commissioners of Health.

The Board have not regretted the closure of the Fever Hospital at Pointe Lévi; it was remote and inaccessible to controul, totally unfit therefore, for Cholera patients, and it would have implied a multiplication of Establishments without adequate benefit. Although the Board had not fitted up a Hospital specially for Cholera prior to its appearance, they were not unprepared for it.

They had calculated, with good reason they conceive, upon receiving some few days of intimation of its approach at Grosse Isle, that is, upon the supposition that it would cross the Atlantic, which, however, was so problematical in the opinion of many of the Faculty even, that they did not feel justified in launching out into a heavy expenditure until its necessity was made clear. They had in fact previously instituted enquiries for a Hospital. Dwelling houses in proper situations were not procurable, and enormous rents from £1200 to £1500 were demanded for stores.

The Emigrant Hospital also admitted of classification and could accommodate with due regard to separation, the sick from Cholera for a short period.

They knew also that from the previous sanction afforded by Your Excellency to draw upon the public stock, that they could be supplied with Hospital Stores to any necessary amount, and at the shortest notice.— In point of fact, when the disease did break out, instant measures were taken to open a Hospital in the Lower Town, a Building was hired upon liberal terms from Mr. Jones, so quickly, that it was open for the reception of Cholera Patients on the sixth day from the breaking out of the disease.

With reference to that part of their duty connected with Shipping, very great obstacles have been apposed to them, and from various causes.

At Grosse Isle, and particularly at the commencement of the Navigation, the exceeding turbulence of the weather, the remoteness of the anchorage; the difficulty of inducing Masters and Pilots to take up the appointed anchorage ground, rendered the inspection of Ships at times impracticable, and always a duty of great labor and peril, even in the opinion of naval men. The Boats were swamped and lives endangered; difficulties arose also from other sources, particularly from the constant aim at deception on the part of Masters and Passengers, as to the presence of disease on their arrival, or its occurrence on the passage.

The

de visiter tous les vaisseaux à Québec, assurerait la découverte de la maladie; mais quoiqu'on ait eu raison de soupçonner plusieurs vaisseaux, et qu'on ait pris toutes les précautions possibles à leur égard, toujours est-il très certain que la maladie n'a pas manifestement existé à bord d'aucun vaisseau à son arrivée, avant de se déclarer dans la Cité de Québec.

Le Bureau conçoit que ce qui a été fait à la Grosse Isle, surtout par l'augmentation des abris pour les passagers, et par les réglemens adoptés pour leur purification, aussi bien que pour celle des vaisseaux, donnera de grandes facilités à l'exécution avantageuse de cette partie importante de la loi sanitaire à l'avenir.

Quant aux Hôpitaux, le Bureau avait pourvu de bonne heure à la réception d'un nombre de malades bien au-delà du nombre moyen qu'il y avait auparavant. Pour l'étendue de ces établissemens, quant au local et aux approvisionnemens, il demande à renvoyer au Rapport des Commissaires de Santé.

Le Bureau n'a pas regretté d'avoir fermé l'Hôpital des Fabricitans à la Pointe Lévy, il était éloigné et inaccessible à tout contrôle, tout-à-fait impropre par conséquent pour des Cholériques, et il aurait entraîné une multiplicité d'établissemens sans avantage équivalent. Quoique le Bureau n'eût pas préparé d'Hôpital exprès pour le Choléra avant son apparition, il n'a pas été pris au dépourvu.

Il avait calculé, et avec grande raison, à ce qu'il conçoit, qu'il aurait quelques jours d'avis de son approche à la Grosse Isle, c'est-à-dire, sur la supposition qu'il traverserait l'Atlantique, ce qui, cependant, était si problématique même dans l'esprit de plusieurs membres de la Faculté, qu'il crut devoir ne pas s'embarquer dans des dépenses considérables jusqu'à ce que la nécessité s'en fit clairement sentir. De fait il avait précédemment pris des informations pour se procurer un Hôpital. Il n'y avait pas moyen de se procurer des maisons convenablement situées, et on demandait les loyers énormes de 12 à £1500 pour des magasins.

L'Hôpital des Emigrés permettait aussi de classer les malades et offrait sous le rapport de l'isolement des commodités suffisantes pour les Cholériques, pendant un court espace de temps.

Il savait aussi, d'après la sanction antérieurement donnée par Votre Excellence, de tirer sur les fonds publics, qu'il pourrait se procurer des approvisionnemens d'Hôpital à quelque montant que ce fut, sous le plus court avis. En point de fait, lorsque la maladie éclata, il a été pris des mesures immédiates pour ouvrir un Hôpital dans la Basse Ville; on a loué de M. Jones un bâtiment à des conditions libérales, et cela si promptement, qu'il fut ouvert pour la réception des Cholériques le sixième jour après l'apparition de la maladie.

À l'égard de la partie de son devoir lié avec les vaisseaux, il lui a été opposé de grands obstacles, provenant de diverses causes.

À la Grosse Isle, et particulièrement au commencement de la navigation, la rigueur extrême du temps, l'éloignement du mouillage, la difficulté de faire aller les Patrons et Pilotes au mouillage fixé, ont rendu l'inspection des vaisseaux impossible par temps, et ç'a toujours été un devoir très pénible et très périlleux, même à l'avis des marins: les chaloupes s'emplisaient et la vie du monde était en danger. Les difficultés provenaient aussi d'autres sources, surtout des tentatives constantes pour tromper de la part des Patrons de vaisseaux et de Passagers, sur la présence de la maladie à leur arrivée, ou sur son existence dans le cour du passage.

Les

The Masters and Pilots of Vessels under various pleas of ignorance of the Law, or force of weather, or fear of danger, either anchored too distantly, or slipped past the Quarantine ground; although the Board took every possible step to promulgate the Law by the hands of the Pilots, prior to their departure from Quebec.

Such Vessels as avoided the examination at Grosse Isle, were compelled to return, and all under any suspicion of disease, many of which there were, underwent a Quarantine, more or less lengthened, in combination with such a course of disinfection and purification as, where the accommodation for the shelter of Passengers was increased, has left little to improve upon.—The Board have not to reproach themselves with any want of precaution on this head.

If the Establishment at Grosse Isle be retained, the Board strongly recommend that timely measure be taken so as to have every arrangement made for its being in full operation at the very commencement of the Navigation.

The Sanitary regulations enforced by the Board extended to the Country Parishes, as well as the City.—They will be found to be of a very varied nature, and may be traced in their published Orders and Regulations as well as their Journals.

In their execution they endeavoured to consult the convenience and even the wishes of individuals, and of bodies of men, in as far as was compatible with their object, but they have inevitably been placed in obnoxious situations to many interests, and have been involved in the painful duty of instituting many prosecutions.

With respect to a system of Accounts and accountability, they early felt their responsibility on this head, and by the appointment of a Treasurer in the person of the Health Commissioner; of a Committee of Audit, and by a system of Returns and control over the consumption and expenditure of the Hospitals, they have endeavoured to keep its rate at the lowest possible amount.

For this purpose they were ever watchful to apportion the labor employed, to its actual necessity; by reducing it so soon as reduction was possible; and at other times paying for it with due liberality, according to its real value at the period. They did not fail by a timely representation to apprise Your Excellency that their expenditure was inevitably large, and would probably exceed the Grant, liberal as it had been.

The Board regulated its meetings by the amount of business, and the urgency of the occasion.

They cannot be reproached with any parsimony of personal labor. When the disease was most prevalent their sittings were permanent, and they met in body twice a day. Yet it cannot be concealed that the labor fell with a too onerous, nay intolerable weight, upon some Members who distinguished themselves by their unceasing personal attention to its meetings.

When the disease ravaged the City, the Medical Members of the Board were compelled to absent themselves, although prior to that period, they fully partook in their proportion of the general labor.

The Board conceive the second part of their Report a most important one, and under the hope that their motives will not be misunderstood, they beg leave to offer such suggestions towards improvement in the Sanitary Law as their experience may have confirmed, or even their errors may teach future Boards to avoid.

With reference to Grosse Isle, they would remark, that it is most desirable to lessen the acknowledged difficulties of inspecting the ships at anchor, by reducing

Les Patrons et Pilotes de vaisseaux sous les divers prétextes qu'ils ignoraient la loi, ou que le temps était trop mauvais, ou qu'ils craignaient pour leurs vaisseaux, mouillaient trop loin ou dépassaient le lieu de la Quarantine, quoique le Bureau eût pris tous les moyens possibles de promulguer la loi par les mains des Pilotes avant leur départ de Québec.

Les vaisseaux qui n'avaient pas été examinés à la Grosse Isle, ont été forcés d'y retourner, et tous ceux qui étaient suspects, et il y en a eu un bon nombre, ont été mis en quarantaine pour plus ou moins de temps, et ont en même temps subi un cours de désinfection et de purification qui, lorsque les abris pour les passagers ont été augmentés, a laissé peu de chose à désirer ou à améliorer. Le Bureau n'a à se reprocher aucun manque de précaution sur ce chapitre.

Si l'on continue l'établissement de la Grosse Isle, le Bureau recommande que l'on prenne de bonne heure des mesures pour avoir tout prêt à être mis en pleine opération au commencement même de la navigation.

Les réglemens sanitaires mis en force par le Bureau s'étendaient aux paroisses de la Campagne aussi bien qu'à la Cité. On trouvera qu'ils sont d'une nature bien variée et on peut les suivre dans ses Ordres et Réglemens qui ont été publiés, aussi bien que dans ses Journaux.

Dans leur exécution il s'est efforcé de consulter la convenance et même les désirs des individus et des corps, en autant que la chose était compatible avec l'objet qu'il avait en vue, mais il s'est inévitablement trouvé dans des situations à blesser plusieurs intérêts, et il a eu à remplir le pénible devoir d'intenter plusieurs poursuites.

Quant au système des comptes et de la comptabilité, il a senti de bonne heure la responsabilité dont il était chargé sur ce chapitre, et par la nomination d'un trésorier dans la personne du Commissaire de Santé, d'un Comité d'Audition, et par un système de retours et de contrôle sur la consommation et les dépenses des Hôpitaux, il s'est efforcé de tenir les dépenses sur le pied le plus bas possible.

Dans cette vue il a toujours eu soin de régler le travail sur la nécessité du moment, et de le réduire aussitôt que la chose pouvait se faire: en d'autres occasions il l'a payé avec la libéralité qui convenait d'après sa vraie valeur dans le temps. Il n'a pas manqué d'informer à temps Votre Excellence que ses dépenses étaient inévitablement grandes, et qu'elles excéderaient probablement l'allocation, quelque libérale qu'elle fut.

Le Bureau a réglé la tenue de ses assemblées sur la quantité des affaires et l'urgence de l'occasion.

On ne peut lui reprocher d'avoir ménagé ses travaux personnels: dans le plus fort de la maladie ses séances étaient permanentes, et il s'assemblait en corps deux fois le jour. Cependant on ne peut cacher que le travail est retombé avec trop de poids, au point même de devenir intolérable, sur quelques membres qui se sont distingués par la part active qu'ils ont constamment prise dans ses assemblées.

Pendant que la maladie ravageait dans la Cité, les Médecins, Membres du Bureau, ont été obligés de s'absenter, mais avant ce temps ils avaient fait leur bonne part des travaux du Bureau.

Le Bureau conçoit que la seconde partie de son Rapport est de la plus haute importance, et dans l'espérance qu'on ne se méprendra pas sur ses motifs, il demande à suggérer de faire dans la loi sanitaire les améliorations, dont son expérience a confirmé l'excellence, ou ses erreurs mêmes pourront servir aux Bureaux à venir, qui apprendront à les éviter.

Quant à la Grosse Isle, il remarquera qu'il est fortement à désirer de diminuer les difficultés reconnues dans l'inspection des vaisseaux qui sont à l'ancre, en diminuant,

ducing the distance of the anchorage ground if possible; to ascertain if additional buoys could be placed with advantage so as to effect that object. Whether also an armed Vessel might not be stationed to enforce a prompt obedience to the Law. A Wharf to admit of landing at all states of the tide, is urgently called for. At present the Passengers are compelled to wade at low water, through deep mud, when burthened with baggage, and in the midst of the confusion of hasty embarkation and landing; shelter for the Boats and their Crews will be necessary; and some of the buildings still require additional security from the weather, particularly those connected with the Hospital.

The Board strongly recommend that all Vessels bringing Passengers should land the same at Grosse Isle, and a perseverance in the system adopted of disinfecting and cleansing Ships, Passengers, and Baggage, under rigid superintendance.

Yet large as the accommodation now is for shelter, and 1200 persons have been on shore at once, it is scarcely adequate to the occasional want of it. This will be well understood when it is known that 60 sail have been at anchor there at one time.

Upon a future occasion it will be advisable to make arrangements for a Market, under proper regulations, to supply the urgent wants of Ships which arrive at times in great need of provisions.

It will always be requisite to ascertain by rigid enquiry, that the necessity for the issue of Provisions really exists, both to detect imposition and because a Market will at times supercede the necessity for such issue, since more or fewer of the Passengers possess funds.

With respect to Hospitals, the Board conceive that until the Marine Hospital is completed, and it is greatly to be desired that it will be so without delay, the retention of the present Emigrant Hospital buildings will be necessary; and although it may be hoped that the Cholera will not reappear, yet the possibility of such ought not to be lost sight of, particularly if it lingers in Europe; and it may be advisable to retain the one in the Lower Town, as being better adapted to the object than any building they know of, or if that be not feasible, to provide another.

The Hospital Establishments require some permanently and well defined regulating body to complete the Rules and Orders for their management, and to establish a system of controul, as well as to ensure the attendance of duly qualified Physicians and Surgeons.

At present the liberal voluntary offer of the Commissioners of Health to give their professional attendance has provided for the want, but this must cease on the appearance of any severe disease, as that would be incompatible with their other duties.

The Hospital Regulations should hold in view the commencement of a School of Medicine and Surgery, of which they offer, by judicious regulations, the sure means from which the Public could be greatly benefited by a corresponding improvement in the qualifications of Medical Men throughout the whole District.

The subject of shipping is a very important one, and there can be no doubt but that great abuses exist both for the want of due regulation at home, and the non-enforcement of existing ones. Vessels are too crowded—

nuant, s'il est possible, la distance du mouillage; de s'assurer si l'on pourrait poser de nouvelles bouées avec avantage de manière à effectuer cet objet. Il serait bon aussi de voir si l'on ne pourrait pas stationner un vaisseau de guerre pour assurer la prompte exécution de la loi. Il est aussi urgent qu'il y ait un quai pour permettre de débarquer à tout temps de la marée. Maintenant les passagers sont obligés à basse-mer de marcher dans la boue, chargé de leur baggage, et au milieu de la confusion d'un embarquement précipité. Il faudrait des abris pour les chaloupes et leurs équipages, et quelques-uns des bâtimens demandent encore à être protégés contre les intempéries du temps, surtout ceux qui sont attachés à l'Hôpital.

Le Bureau recommande fortement que tous les vaisseaux qui amènent des passagers les débarquent à la Grosse Isle, et qu'on persévère à suivre le système de désinfection et de purification à l'égard des vaisseaux, des passagers et du baggage, sous une rigide surveillance.

Cependant, quelque spacieux que soient les abris actuels, et quoique 1200 personnes aient été à terre à la fois, ils sont à peine suffisant pour certaines occasions. C'est ce qu'on comprendra facilement, lorsqu'on apprendra qu'il y a eu à la fois 60 vaisseaux à l'ancre à la Grosse Isle.

Il sera à propos par la suite de prendre des mesures pour avoir un marché, sous certain réglemens convenables, pour subvenir aux besoins pressans des vaisseaux qui arrivent quelque fois avec un grand besoin de provisions.

Il sera toujours nécessaire de s'assurer par des recherches rigides, de la nécessité réelle qu'il y aura de donner des provisions, afin de découvrir l'imposition, et parce que souvent l'existence d'un marché fera disparaître la nécessité de distribuer ainsi des provisions, attendu qu'un plus ou moins grand nombre des passagers ont les moyens de s'approvisionner eux-mêmes.

Quant aux Hôpitaux, le Bureau conçoit que jusqu'à ce que l'Hôpital de Marine soit achevé, et il est fortement à désirer qu'il le soit sans délai, il sera nécessaire de retenir les Bâtimens de l'Hôpital actuel des Emigrés, et quoiqu'il soit à espérer que le Choléra ne reparaitra plus, cependant il ne faut pas perdre de vue la possibilité qu'il revienne encore, surtout s'il séjourne en Europe; et il est à propos de retenir celui de la Basse Ville, comme plus propre à cet objet qu'aucun autre bâtiment qu'il connaisse, ou si cela n'est pas faisable, de se pourvoir d'un autre local.

Les établissemens d'Hôpital demandent à être mis sous la régie d'un corps permanent et bien défini, pour dresser des règles et réglemens pour leur administration, et pour établir un système de contrôle, de même que pour s'assurer des services réguliers de Médecins et de Chirurgiens habiles.

Pour le présent, l'offre volontaire des Commissaires de Santé de donner leurs soins professionnels pourvoit à cet objet, mais ce service devra cesser à l'apparition de toute maladie sévère, vû qu'il serait incompatible avec leurs autres devoirs.

Dans les réglemens d'Hôpital on devrait avoir en vue le commencement d'une Ecole de Médecine et de Chirurgie, que ces établissemens, par des réglemens judicieux, offrent les sûrs moyens d'établir. Le public en retirerait les plus grands avantages par les meilleures qualifications qu'ils tendraient à donner aux membres de la profession Médicale dans tout le District.

Le chapitre des vaisseaux est très important, et il ne peut y avoir de doute qu'il n'existe de grands abus, tant par le manque de réglemens convenables dans la Grande-Bretagne, que de la non-exécution de ceux qui

crowded—provisions and water are not shipped in sufficient quantity. The sale of spirits on board is winked at, if not sanctioned by the Captains, and the result of all is, that the amount of disease and of mortality is very great.

The Board would beg leave to recommend that due representation of these evils should be made to the proper authorities in Great Britain.

By the present regulations the space for each Passenger is too limited, to wit: that of 3 tons to 4 persons; it certainly ought to be increased, and more attention should be paid to cleanliness and ventilation.

The sale of spirits should be forbidden under heavy penalties, and those summarily inflicted.

The existing regulations, which if enforced, would secure an adequate supply of water and provisions, should be put in constant operation, by due inspection and actual ascertainment prior to their departure from Europe.

There is one defect in the present system of inspection at Home, however, which requires correction.

The Inspector, it is believed, contents himself with ascertaining if the quantity of Provisions, in the aggregate, be enough for the number embarked; this is not a sufficient security for the supply of those families or individuals whose provisions fall short of the general average. The Inspector should ascertain that all such have their due proportion, or one great and acknowledged evil now existing will not be corrected, to wit: that of Provisions being sold by the Captains during the passage at enormous rates, to the ruin of the Passengers and their utter destitution when they land, and when funds are still necessary for them.

The necessity for a second Health Officer at Quebec is, in the opinion of the Board, very questionable; in fact the onus of the labour is, and must be at Grosse Isle, or wherever the Quarantine Establishment is permanently fixed.

The visits of the Harbour Master, and of the Custom House Officer, would supersede those of the Health Officer, for they, or the Harbour Master in particular, might be instructed to direct his enquiries, so that, if any ground of suspicion exist, the Vessel ought to be reported, and one of the Resident Physicians then inspect and provide accordingly.

From the experience of the Board, it would seem advisable, in any future Act, to define the upper or S. W. limit of the anchorage ground at the mouth of the St. Charles.

The Board have had occasion to remark the crowded state of the Steam Boats: a limit should be placed to the numbers, and that proportioned to the space, under a Licence of restriction.

As connected with this subject, the Board beg leave to refer to the representations made by them to the Trinity Board on the evils which result from the ignorance of Pilots, owing to their inability to read and write; and they would repeat their recommendation to that body, to ensure those necessary qualifications to all Apprentices before they obtain their Branch.

As respects the Sanitary Regulations for the City, the Board greatly hope that when the Corporation Act comes into operation, many of the difficulties experienced by them will cease, and some of the evils now existing so extensively, and which tend to create and propagate disease, will be removed. It cannot be too strongly

qui existent. Les vaisseaux sont trop encombrés de monde, et on ne met pas à bord une quantité suffisante de provisions et d'eau. Les Capitaines ferment les yeux sur la vente des liqueurs fortes à bord, s'ils ne la sanctionnent pas, et le résultat de tout cela c'est que la maladie et la mortalité sont considérables.

Le Bureau demanderait à recommander qu'il fût fait une représentation convenable de ces maux aux autorités à qui il appartient dans la Grande-Bretagne.

D'après les réglemens actuels, on alloue un espace trop petit pour chaque passager, savoir, celui de 3 tonneaux pour 4 passagers; il devrait être assurément augmenté, et on devrait donner plus d'attention à la propreté et à la ventilation.

Il faudrait défendre la vente des liqueurs spiritueuses sous de fortes pénalités, qui seraient infligées d'une manière sommaire.

Les réglemens existans qui, s'ils étaient mis en force, assureraient un approvisionnement suffisant de vivres et d'eau, devraient être mis en opération constante, au moyen d'une inspection convenable pour s'en assurer avant le départ de chaque vaisseau d'Europe.

Il y a cependant dans le système actuel d'inspection dans la Grande-Bretagne un défaut qui demanderait à être corrigé.

L'Inspecteur, à ce qu'on croit, se contente de s'assurer si la quantité des provisions en somme est suffisante pour le nombre embarqué: ce n'est pas là une garantie suffisante pour l'approvisionnement des familles ou des individus dont les provisions n'égale- raient pas l'approvisionnement moyen. L'Inspecteur devrait s'assurer que tous aient leur proportion suffisante, ou le grand mal, le mal évident qui existe maintenant ne sera pas guéri, savoir: que les Capitaines vendent des provisions aux passagers pendant le passage à des prix énormes, et par là les ruinent et les laissent dans le dénuement à leur débarquement, alors qu'ils ont encore besoin de moyens pécuniaires.

C'est à l'avis du Bureau une question douteuse, s'il est nécessaire d'avoir un second Officier de Santé à Québec; de fait, le grand fardeau de l'inspection est et doit être à la Grosse Isle, ou à l'endroit où est permanentement établi le lazaret.

Les visites du Maître du Havre et de l'Officier de la Douane peuvent suppléer à celles de l'Officier de Santé, car on pourrait leur donner instruction, et surtout au Maître du Havre, de diriger leurs recherches de telle manière que si un vaisseau leur paraît suspect, ils en feront rapport, et dans ce cas, un des Médecins résidans ira l'inspecter, et donnera ses ordres selon le besoin.

D'après l'expérience du Bureau, il paraîtrait à propos dans tout acte qui sera passé à l'avenir, de définir la limite supérieure ou S. O. du mouillage à l'embouchure de la Rivière St. Charles.

Le Bureau a eu occasion de remarquer l'encombrement des passagers dans les bateaux à vapeur; on devrait limiter le nombre qui y sera admis, et cela à proportion de l'espace que chaque tel bateau contiendra, sous une licence restrictive.

Comme sujet lié au présent, le Bureau demande à renvoyer aux représentations qu'il a faites au Bureau de la Trinité sur les maux qui résultent de l'ignorance des Pilotes, qui ne savent ni lire ni écrire, et il répéterait cette recommandation à ce corps, pour faire obliger tous les apprentifs à se qualifier sous ces rapports avant de recevoir leur branche.

Quant aux réglemens sanitaires pour la Cité, le Bureau espère fortement que lorsque l'Acte d'Incorporation deviendra en force, plusieurs des difficultés qu'il a éprouvées cesseront, et quelques maux qui existent maintenant à un si haut degré et qui tendent à créer et à propager la maladie, disparaîtront. On ne peut trop fortement

strongly represented that the most important object to be aimed at by all Sanitary Regulations, is to keep up the general health as affording the strongest security against disease.

This is to be effected by preventing a too great density of population; by the cleanliness of dwellings, of persons and of streets; by checking intemperance, and by removing as far as possible the misery of extreme pauperism. These are the very evils under which Quebec, from a combination of causes, peculiarly labours; they are so great in amount that they cannot wholly be removed, but they admit of abatement.

Some portions of the City are always, and during Summer particularly, inordinately crowded by people in extreme poverty. To diminish this evil every facility should be afforded to the rapid transit of Emigrants up the River; even at times, a check to their landing here is advisable, although not to their proceeding onwards.

The Board have found such great advantage from the erection of Tents upon the Plains of Abraham, that they would recommend a repetition of the same measure.

The state of the low Boarding Houses calls for specific regulations by which their numbers should be limited, and their cleanliness ensured. The Board commenced a system of registry of all such, which should be continued, as well as of periodical inspections and reports of the numbers resident in them; and the Proprietors should be compelled to report also the sickness of their inmates.

The intemperate habits of the mass of the population call for every feasible check. Among the causes of this excess, the too great facility of procuring spirituous liquors, is a principal one.

The sellers of Beer and Cider are among the chief offenders, and it would seem to be advisable to place them under stricter regulations, since they avail themselves of the permission to include the sale of spirits.

The regulation of Taverns is difficult; but respectable Proprietors would not oppose a system of inspection and controul, which would remove from competition all those of an opposite character. At present they are exceedingly numerous, and perhaps ought to be diminished; at all events the characters of the Proprietors should be rigidly investigated, and those particularly against whom the Board of Health have had just cause of complaint, should not retain their Licences.

The Registry of Taverns which is kept by the Magistrates, would, if acted upon, always offer the means of making a proper selection of persons fit to be entrusted with the privilege, and the revenue derived from this source should be made subordinate to the far more important one of securing respectable Proprietors and well conducted Houses of refreshment. The great numbers of Sailors who crowd on shore and abuse the indulgence by the most offensive excesses, call for the enforcement of the regulations which restrict the permission.

The state of the public and private drains, which are so liable to obstruction, within the walls, and which open upon the face of the rock without them, and are carried on in an uncovered state through the Suburbs, call for attention, as does the want of privies; the communication of the latter with the drains, from the want of cess-pools, and which choak the drains; the scarcity of water also, particularly in the Upper Town, are all evils of a very serious nature, and tend greatly

fortement représenter que l'objet principal de tous les réglemens sanitaires, est de maintenir la santé publique, comme étant la plus forte garantie contre la maladie.

Pour atteindre ce but, il faut empêcher l'accumulation d'un trop grand nombre de personnes dans un même lieu, veiller à la propreté des maisons, des personnes et des rues, diminuer l'intempérance, et faire disparaître autant que possible l'extrême misère dans les classes indigentes. Tels sont les maux qu'une réunion de diverses causes ont rassemblés dans Québec: ils sont si grands qu'on ne peut espérer d'y remédier entièrement, mais au moins on peut les diminuer.

Certaines parties de la Cité sont constamment, mais l'Été surtout, encombrées de gens réduits à une extrême pauvreté. Pour diminuer ce mal, il faudrait faciliter autant que possible le prompt passage des Emigrés dans les parties supérieures du Fleuve; que quelque fois même il est à propos d'empêcher qu'ils ne débarquent ici, mais non pas qu'ils ne continuent leur voyage.

Le Bureau a trouvé tant d'avantage de l'érection de Tentes sur les Plaines d'Abraham, qu'il recommanderait l'adoption de la même mesure.

L'état des basses maisons de pension demande des réglemens particuliers pour régler le nombre des pensionnaires et assurer la propreté des maisons. Le Bureau a commencé à l'égard de ces maisons un système d'enregistrement qui devrait être continué, de même que les inspections périodiques et les rapports des gens qui y logent, les propriétaires devraient aussi être obligés de faire rapport des malades qu'ils ont chez eux.

Il est urgent d'adopter tous les moyens possibles pour mettre un frein à l'intempérance habituelle de la masse de la population. La cause principale de cet excès, est la trop grande facilité qu'on a de se procurer des boissons spiritueuses.

Les vendeurs de bière et de cidre sont les principaux coupables, et il paraîtrait être à propos de les mettre sous des réglemens plus strictes, attendu qu'ils profitent de leur licence pour vendre des liqueurs fortes.

Il est difficile de régler les Auberges, mais les propriétaires respectables ne s'opposeraient pas à un système d'inspection et de contrôle qui écarterait de la concurrence tous ceux d'un caractère opposé. A présent ils sont très nombreux et le nombre peut-être devrait en être réduit. Toujours on devrait faire une enquête stricte sur le caractère des propriétaires, et ceux surtout dont le Bureau a eu raison de se plaindre ne devraient pas retenir leurs licences.

Le Régistre des Auberges que tiennent les Magistrats, si l'on agissait d'après lui, offrirait toujours les moyens de faire un choix convenable des personnes auxquelles il conviendrait d'accorder le privilège, et le revenu provenant de cette source devrait être une considération secondaire à celle bien plus importante de s'assurer de propriétaires respectables et de maisons de rafraichissement bien conduites. Le grand nombre de matelots qui se rassemblent en foule à terre et qui s'y livrent aux plus honteux excès, demande qu'on fasse exécuter les réglemens qui restreignent l'octroi des licences.

L'état des égouts publics et privés qui sont si sujets à être obstrués en dedans des murs, et qui en en sortant débouchent en plein air du haut du rocher, et qui de là traversent les Faubourgs sans être couverts, méritent une attention particulière, de même que le manque de privies; la communication de ces derniers avec les égouts, vû le manque de trous, qui occasionne des obstructions dans les égouts; la rareté de l'eau aussi, surtout dans la Haute-Ville, sont tous des maux d'une nature

to lower the general health of the Inhabitants. Perhaps also the unpaved and unmacadamized state of the streets, particularly in the Suburbs, will be found to be a great obstacle to their due cleansing, and this is of the more importance because of the accumulation of filth in them during the winter, which in spring and summer becomes a serious nuisance, and co-operates with the other circumstances, in predisposing the Inhabitants to suffer from any epidemical disease which may break out. In fact the general state of Quebec, in all the above respects loudly calls for amendment; it is even disgraceful, and so long as those causes exist, the health of the City can never be secure; fevers of a bad character will break out, and creep through all classes of the community, as indeed is but too frequently the case; but their removal will require the co-operation of all the Authorities, and Bodies of men who have any controul over, or superintendance of the drains, streets, enclosures and deposits of rubbish, through the City and Suburbs, who should all be amenable to the authority which may hereafter be appointed to take cognizance of the health of the City.

Before concluding these remarks upon the present defective state of the Municipal Regulations of Quebec in what relates to the public health, and while they acknowledge that considerable improvements have taken place, they wish to notice one very important one, and that is the opening new burying grounds.

They trust that those within the walls and in the inside of the Suburbs will rapidly fall into disuse, and that no permission will for the future be granted to form any new one within the limits of the City.

The Board have experienced a great want of a House of Correction, or of a mere temporary confinement. No alternative but that of the Gaol was left to them, and that was closed, from the danger of introducing contagious diseases within it. Its crowded state is notorious; the frequency of Fevers within it, is equally so, notwithstanding the attention paid to its cleanliness, by the Sheriff and the able Physician who has the medical charge of it.

To mingle with Felons and with Criminals under heavy charges, any drunken and disorderly person, is neither just or seemly, and must lead to a wider moral contamination.

In the course of their proceedings, the Board have been frequently called upon to exercise a painful and most obnoxious part of their duty by the prosecution of violators of the Sanitary Law; but they have often failed in effecting convictions.

They beg leave to refer to their proceedings and Resolutions, as proving their difficulties, particularly to those of 13th July, and the 9th and 22d August.

What would seem to be desirable, is promptitude, both in the prosecution and in the infliction of the penalties, combined with economy.

The prosecution by the Crown Law Officers have proved to be tardy, expensive and ineffectual.

The Board would wish to call particular attention to this subject in the adoption of future regulations; perhaps certain Magistrates or Commissioners should be named to judge cases of prosecution under the future Act. The Board are of opinion it would be desirable for their successors to have the assistance of a body of duly qualified Medical Men to which they could refer for advice on all occasions which required it, and they conceive that a Council selected annually by the Faculty, generally would furnish the Board with the soundest opinions of the Medical profession, and one always existing, so that the want experienced by the present Board would never be felt.

nature sérieuse et qui tendent grandement à affecter la santé générale des habitans. Les rues surtout, dans les Faubourgs, étant dans un mauvais état et n'étant pas empierrées, présenteront peut-être un grand obstacle à la propreté dans laquelle elles devraient être tenues; et ceci est d'autant plus important, que l'accumulation des ordures pendant l'hiver devient le Printemps et l'Été une nuisance sérieuse, et coopère avec d'autres circonstances à prédisposer les habitans à contracter toute maladie épidémique qui peut se déclarer. De fait, l'état général de Québec sous tous ces rapports demande hautement une amélioration; il est même disgracieux et tant que ces causes existeront, jamais la santé de la Cité ne sera assurée; il se déclarera des fièvres malignes qui se gliseront dans toutes les classes de la société, comme cela en effet n'arrive que trop souvent. Mais pour les faire disparaître il faudra la coopération de toutes les autorités et corps d'hommes qui ont le contrôle et la surveillance des égouts, des rues, des enclos et dépôts d'ordures dans la Cité et les Faubourgs qui, tous devraient être responsables de leur conduite à l'autorité qui pourra par la suite être chargée de veiller à la santé de la Cité.

Avant de conclure ces remarques sur le mauvais état des réglemens municipaux de Québec en ce qui a rapport à la santé publique, et en reconnaissant qu'il a été fait des améliorations considérables, il désire en remarquer une des plus importantes, savoir, l'ouverture de nouveaux cimetières.

Il espère que ceux qui sont en dedans des murs et dans l'intérieur des Faubourgs seront bientôt hors d'usage, et qu'il ne sera plus permis à l'avenir d'en établir de nouveaux dans les limites de la Cité.

Le Bureau a fortement senti le besoin d'une Maison de Correction ou de simple détention temporaire. Il ne lui était laissé d'autre alternative que la prison, et elle a été fermée par la crainte d'y introduire des maladies contagieuses. L'état d'encombrement dans lequel elle est, de même que les fièvres qui y régneront fréquemment, est une chose notoire, malgré toute l'attention à la tenir propre que donnent le Shérif et l'habile Médecin qui est chargé de la partie médicale de l'établissement.

Il n'est ni juste ni convenable de mêler avec des félons et des gens prévenus de hauts crimes, des personnes d'une conduite intempérante et irrégulière, et cela ne tendrait qu'à étendre davantage la démoralisation.

Dans le cours de ses procédés, le Bureau a souvent été obligé d'exercer une partie bien pénible et bien désagréable de ses devoirs, en poursuivant ceux qui avaient violé la loi sanitaire,—mais il a dans très peu de cas réussi à obtenir une conviction.

Il demande à renvoyer à ses procédés et résolutions, pour prouver les difficultés dans lesquelles il s'est trouvé, surtout à ceux du 13 Juillet et du 9 et 22 d'Août.

Ce qui paraîtrait à désirer, c'est la promptitude, tant dans les procédures que dans l'infliction des pénalités, le tout combiné avec l'économie.

Les poursuites par les Officiers de la Couronne se sont trouvées tardives, dispendieuses et inefficaces.

Le Bureau désirerait appeler une attention particulière sur ce sujet dans l'adoption des réglemens à venir; peut-être serait-il bon de nommer certains Magistrats ou Commissaires pour juger les poursuites à intenter sous l'autorité de l'acte qui sera passé. Le Bureau est d'avis qu'il serait à désirer que ses successeurs eussent l'assistance d'un corps de Médecins dûment qualifiés, qu'il pourrait consulter dans toutes les occasions qu'il en aurait besoin, et il conçoit qu'un Conseil permanent que tout le corps de la Faculté choisirait annuellement fournirait au Bureau les opinions les plus sûres de la profession médicale, de sorte qu'on ne sentirait plus le besoin que le Bureau a senti.

Le

The

JAS. VOYER,
President of the Board of Health.
S. W. H. LESLIE,
Asst. Secretary.

A Son Excellence
Lord Aylmer, Gouverneur-en-Chief,
St. Charles St.
Quebec, 10 Janvier 1853.

JAS. VOYER,
Chairman Board of Health.
S. W. H. LESLIE,
Asst. Secretary.

To His Excellency
Lord Aylmer, Governor in Chief,
St. Charles St.
Quebec, 10th January, 1853.

The Board feel it to be due to some individuals whose labours or duties have been intimately connected with their own, to testify the valuable assistance which they have afforded them.

They have taken occasion to express to Your Excellency their sense of Captain Reid's services, and also of Mr. Young, their voluntary Secretary, whose time has been indefatigably and most carefully employed in co-operating with them.

The duties of the Commissioners of Health have been very laborious and even hazardous, in so much so that one of the Resident Physicians, Dr. Perrault, fell an early victim to disease, and another, Dr. Parant, escaped from death contrary to the expectation of all around him.

While all have discharged their important duties satisfactorily to the Board, they feel that the conduct of the Health Commissioner, Dr. Morrin, calls for the strongest expression of their approbation, his duties were peculiarly onerous and responsible; but it is scarcely possible that any public Officer could more completely justify the selection which Your Excellency had been pleased to make by his appointment, than he has done; by an activity which was never wearied, and by that happy combination of zeal, tempered by sound judgment, which secures its object by adopting the best means to effect it.

Before concluding their Report, the Board beg leave to express their hope that the Quarantine Act of last year will undergo a revision, particularly in what relates to the organization of a future Board; perhaps it ought to emanate from, or at least be subordinate to the Corporate Body of the City; perhaps the Hospitals, now by construction only under the controul of the Board, should be explicitly placed under the management of that Body.

The Secretary should be a Salaried Officer, and be held responsible for his own regular attendance during stated hours, as well as for that of all the persons employed in the office, both for the general economy of the Establishment. The Inspection of all Provisions brought for the consumption of the City, should be continued.

They have endeavoured, to the best of their ability to discharge their duties faithfully, and to exercise their powers discreetly. They may have erred, and it is but too probable that they have done so, but their apology must be found in the great and varied difficulties of their situation, in the large scale upon which they were called to act, from the peculiar circumstances of the Port and City of Quebec; from the previous absence of all Quarantine Regulations and of any preparation for enforcing them:—Finally, in the character of the fearful Epidemic with which they had to contend.—Neither can they forbear to convey in the strongest terms, how greatly their difficulties have been increased, from the want of support on the part of many influential bodies. So early as in April they solicited the co-operation of all classes, and represented the inefficacy of their measures, if unaided by public spirit, but neither prior, or until long subsequently to the appearance of the disease, did they receive that assistance generally, which they had hoped.

They are far, however, from being insensible to the uniform aid they have received from some of the authorities, and from many respectable individuals; yet they would most urgently entreat all classes of the community to afford to their successors, that early and prompt co-operation of which they have themselves so lamentably felt the want.

They feel so assured that every candid mind will, in judging of their conduct, give due weight to those difficulties that they entertain no apprehension of the result.

JAS. VOYER,
Chairman Board of Health.
S. W. H. LESLIE,
Asst. Secretary.

To His Excellency
Lord Aylmer, Governor in Chief,
&c. &c. &c.
Quebec, 10th January, 1833.

Le Bureau croit devoir à quelques individus dont les travaux et les devoirs ont été étroitement liés aux siens, de reconnaître l'assistance précieuse qu'il en a reçue.

Il a déjà eu occasion d'exprimer à Votre Excellence l'opinion qu'il avait des services du Capitaine Reid, et aussi de ceux de M. Young, leur Secrétaire volontaire, dont le temps et les soins infatigables ont été employés à co-opérer avec lui.

Les devoirs des Commissaires de Santé ont été très pénibles et même si dangereux qu'un des Médecins résidans, le Dr. Perrault, a été une des premières victimes de la maladie, et qu'un autre, le Dr. Parant, a échappé à la mort contre l'attente de tous ceux qui l'environnaient.

Tandis que tous ont rempli leurs importants devoirs à la satisfaction du Bureau, il sait que la conduite du Commissaire de Santé, le Dr. Morrin, demande la plus forte expression de son approbation. Il avait à remplir des devoirs très onéreux et d'une grande responsabilité, mais il n'est pas possible qu'aucun officier public justifie plus complètement qu'il l'a fait le choix qu'il a plu à Votre Excellence de faire par sa nomination. A une activité sans relâche, il joignait beaucoup de zèle, tempéré par le jugement, qui fait arriver au but par l'adoption des plus sûrs moyens de l'atteindre.

Avant de conclure son Rapport, le Bureau demande à exprimer l'espérance qu'il a que l'Acte de Quarantaine de l'année dernière subira une révision attentive, surtout en ce qui a rapport à l'organisation du Bureau à venir. Peut-être devrait-il émaner de la Corporation de la Cité, ou tout au moins lui être subordonné. Peut-être que les Hôpitaux, qui ne sont maintenant sous le contrôle du Bureau que par implication, devraient-ils être expressément placés sous la régie de ce corps.

Le Secrétaire devrait être un officier salarié et être restreint à assister régulièrement pendant les heures fixées, et répondre aussi de la régularité de toutes les personnes employées dans le Bureau, et pour l'économie générale de l'établissement. Il faudrait continuer l'inspection de toutes les provisions apportées pour la consommation de la Cité.

Il s'est efforcé de remplir de son mieux et avec fidélité les devoirs dont il a été chargé, et d'exercer avec discrétion les pouvoirs dont il avait été revêtu. Il a pu se tromper, et il n'est que trop probable qu'il l'a fait, mais son excuse se trouve dans la grandeur et la diversité des difficultés dans lesquelles il s'est trouvé, dans l'étendue de l'échelle sur laquelle il a été appelé à agir, dans la position particulière du Port et de la Cité de Québec, dans l'absence de tous réglemens de Quarantaine avant ce temps et de toute préparation pour les mettre en force; enfin, dans le caractère de la formidable épidémie qu'il avait à combattre. Il ne peut non plus s'empêcher de déclarer dans les termes les plus forts, combien ses difficultés ont été augmentées par le manque d'appui de la part de plusieurs corps influens. Dès le mois d'Avril, il demanda la co-opération de toutes les classes, et représenta que toutes ses mesures seraient sans efficacité, s'il n'était soutenu de l'esprit public; mais ni avant l'apparition de la maladie, ni jusque long-temps après, il n'a reçu l'assistance générale qu'il attendait.

Il est loin cependant d'être insensible à l'assistance constante qu'il a reçue de quelques autorités, et d'un grand nombre de particuliers respectables; cependant il supplierait très instamment toutes les classes de la société de donner à ses successeurs la prompte co-opération qui lui a malheureusement manqué.

Il est si assuré qu'il n'est aucun homme sincère qui, dans le jugement qu'il portera sur sa conduite, n'apprécie dûment ces difficultés, qu'il n'en appréhende nullement le résultat.

JAS. VOYER,
Président du Bureau de Santé.
S. W. H. LESLIE,
Asst. Secrétaire.

A Son Excellence
Lord Aylmer, Gouverneur-en-Chef,
&c. &c. &c.
Québec, 10 Janvier 1833.

(Copy.)

(Copie.)

Quebec, 10th January, 1833.

Québec, 10 Janvier 1833.

SIR,

MONSIEUR,

The Commissioners of Health intended respectfully submitting to the Board of Health, as is customary with Managing Committees of Public Hospitals, a General Report of the labors with which they have been entrusted; aware as they are of having been anticipated by the Report of the Board of Health, in almost every particular, this duty has been rendered comparatively short.

They cannot, however, forbear remarking, that notwithstanding they have husbanded the Funds of the Institution with all the care imaginable, yet the expenses have been great.

Amongst some of the causes to which may be attributed part of the increased expenditure, is the numbers of commuted Pensioners admitted during the past season, many of whom are still remaining, and from whose extremely irregular habits, in addition to their infirmities, are fitter subjects for an Alms House than for Hospital medical treatment.

Also the pay for extra Medical Attendants; but we have little hesitation in saying that the public have been amply recompensed by the care and attention so paid to the wants of the sick, and the discipline kept up in the Institution.

The willingness with which the sick flock for admission, contrasted with their reluctance in former years, may serve as a test whereby the judicious arrangements made by the Board of Health, for their comfort (as early as March last) may be appreciated.

The accompanying three Returns is respectfully submitted to the Board for their information.

The first is a Return of Diseases admitted, discharged, and died in the Emigrant Hospital from the 1st January 1831, to 1st January 1832.

The second is a Return of Patients admitted with Spasmodic Cholera into the Emigrant and Lower Town Hospitals, from 8th June to 2d November, 1832, inclusively.

The third is an Inventory of Stores in the Emigrant Hospital, specifying when and from whom received or purchased.

Les Commissaires de Santé s'étaient proposé de soumettre au Bureau de Santé, comme c'est l'usage pour des Comités chargés de la régie des Hôpitaux Publics, un Rapport Général des travaux dont il a été chargé: mais sachant que dans son Rapport le Bureau de Santé les a prévenus dans presque tous les détails, ce devoir s'est trouvé réduit comparativement à peu de chose.

Ils ne peuvent cependant s'empêcher de remarquer que, qu'ils aient administré les fonds de l'institution avec tout le soin imaginable, les dépenses se trouvent considérables.

Au nombre des causes auxquelles peuvent être attribuées en partie l'augmentation des dépenses, est le nombre des Pensionnaires qui ont commué leurs pensions, admis pendant la dernière saison, dont un grand nombre reste encore dans l'Hôpital, qui, d'après leurs habitudes extrêmement irrégulières, jointes à leurs infirmités, sont des sujets plus propres pour une Maison de Charité, que pour le traitement médical d'un Hôpital.

Ils paient aussi des Médecins extraordinaires; mais ils n'hésitent pas à dire que le public en a été amplement récompensé par le soin et l'attention qui ont été donnés aux besoins des malades, et par la discipline qui a régné dans l'institution.

L'empressement avec lequel les malades demandent à être admis, opposé à leur éloignement les premières années, est une preuve des arrangemens judicieux qu'a faits le Bureau de Santé pour leur soulagement, dès le mois de Mars.

Les trois Rapports qui accompagnent le présent sont respectueusement soumis pour l'information du Bureau.

Le premier est un Rapport des malades admis, déchargés et décédés dans l'Hôpital des Emigrés, depuis le 1er Janvier 1831, au 1er Janvier 1832;

Le second est un Rapport des Malades admis avec le Cholera Spasmodique, dans l'Hôpital des Emigrés et dans celui de la Basse-Ville, depuis le 8 Juin jusqu'au 2 Novembre 1832, inclusivement;

Le troisième est un inventaire des effets qui sont dans l'Hôpital des Emigrés, spécifiant quand et de qui ils ont été reçus ou achetés.

We have the honor to be,
Sir,
Your most obedient
humble servants,

Nous avons l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos très-humble et obéissant
serviteurs,

(Signed,) { JOS. MORRIN, H. C.
JOS. PARANT, R. P.
W. A. HALL, R. P.

(Signé) { JOS. MORRIN, C. S.
JOS. PARANT, M. R.
W. A. HALL, M. R.

Certified,

Certifié,

S. W. H. Leslie,
Asst. Secretary.

L. W. H. Leslie,
Assist. Secrétaire.

To the Chairman of the Board of Health.

Au Président du Bureau de Santé.

(No. 2.)

RETURN of PATIENTS admitted with CHOLERA into the Emigrant and Lower-Town Hospitals, between the 8th day of June, and 2nd November, 1832, (inclusive); specifying their Age, Sex, Religion, and Birth-place.

RAPPORT des MALADES admis avec le COLERA dans l'Hôpital des Emigrés et dans celui de la Basse-Ville, entre le 8 Juin, et le 2 Novembre 1832, (inclusivement); spécifiant leur âge, sexe, religion, et lieu natal.

	SEX.		TOTAL.	Men.—Hommes.	Women.—Femmes.	Children.—Enfans.	AGE.				RELIGION.						COUNTRY.															
	Males.—Mâles.	Females.—Femelles.					Under 15 years.—Au dessous de 15 ans,	Between 15 & 30.—Entré.	Between 30 & 45.—Entre.	Between 45 & 60.—Entre.	Above 60.—Au dessous.	Catholic.—Catholiques.	Protestant.—Protestans.	England.—Angleterre.	Ireland.—Irlande.	Scotland.—Ecosse.	Nova-Scotia.—Nouvelle Ecosse.	The Canadas.—Canadas.	United-States.—Etats-Unis.	West Indies.—Indes Occidentales.	Italy.—Italie.	France.	Holland.—Hollande.	Hanover.—Hanovre.	Prussia.—Prusse,	Africa.—Afrique.	Denmark.—Danemarck.	Sweden.—Suède.	Malta.—Malte.	East Indies.—Indes Or.	Spain.—Espagne.	Seamen.—Matelots.
Admitted—Admis.	882	410	1292	818	330	144	144	464	482	183	19	712	580	310	812	84	1	56	6	8	1	1	1	4	2	2	1	1	1	1	0	120
Cured—Guéris.	333	174	507	301	137	69	69	233	133	68	4	254	253	138	292	42	1	23	3	4	0	0	0	2	1	0	0	0	0	1	0	53
Died.—Morts.	549	236	785	517	193	75	75	231	349	115	15	458	327	172	520	42	0	33	3	4	1	1	1	2	1	2	1	1	1	0	0	67

Certified,

S. W. H. LESLIE,

Assistant Secretary.

Signed,

JOS. MORRIN, H. C.

JOS. PARANT, R. P.

W. A. HALL, R. P.

(No. 3.)

INVENTORY OF STORES

In the Emigrant Hospital at Quebec, specifying when and from whom received or purchased.

INVENTAIRE DES EFFETS

Dans l'Hopital des Emigrés à Québec, spécifiant quand et de qui ils ont été reçus ou achetés.

Date	Whence or from whom Received. <i>D'où et de qui reçus.</i>	Bedsteads.	Bed Ticks.	Blankets.	Sheets.	Rugs.	Pillows.	Pillow Slips.	Mens Nt. Caps.	Towels & Rollers.	Coats.	Waiscoats.	Trowsers.	Stockings.	Womens Wrappers.	Do. Chemises.	Do. Nt. Caps.	Shirts.	Shawls.	Childrens Frocks.	Chamber Pots.	Close Stools.	Bed Pans.	Bleeding Cups.	Medecine Cups.	Shower Baths.	Bathing Machines.	Plates.	Spoons.	Knives and Forks.	Tin Porringers.	Lamps & Lanterns.		
March 15th	On hands— <i>En main,</i>	247	187	239	187	107	161	283	96	14	41	87	59	5	8	43	55	17	4	22	63	7		63	36	2	3	53	100	12	166	7		
Do. 24th	From Pt. Levy Hospital,	36	60	24	115	60	92	47	27	48	30	29	29			29	24	27			17	2		2							13			
June 9th	Do. Ordnance Dept.		100	100	400	100	50	100										200														50		
Do. 11th	Do. do. do.	100	10	20		10						20									20	1					1	20			20	3		
Do. 14th	Bought from Mr. Pelletier, <i>Acheté, &c.</i>		60	80	100	60		40		62																								
Do. 15th	Bought from M. Massue,			200																														
Do. 18th	Do. do. do.		30	108		12																												
	On Hands 18th June.	383	447	771	802	349	303	470	123	124	71	130	88	5	8	72	79	244	4	22	100	9	7	65	36	2	5	195	221	25	236	10		
June 25th	Bought from Mr. Pelletier,															50																		
August 25th	Bought from Mr. Massue,								200							53	100				96													
	Received subsequent to 18th June,								200							50	100				96													
	Total on hand 1st Jany. 1833.	383	447	771	802	349	303	470	323	124	71	136	88	5	61	122	179	244	4	22	196	9	7	65	36	2	5	195	221	25	236	10		

Certified,

S. W. H. LESLIE,
Assistant Secretary.

(Signed),

JOS. MORRIN, H. C.
JOS. PARANT, R. P.
W. A. HALL, R. P.

